

PROGRAMME RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 janvier 2021 à 19h

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

ABSENTS : AUBERT Sylvain, GALLAND Daniel (pouvoir donné à Thierry CATELAN), MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSEE : BERNARD Aline

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour retenir l'entreprise pour la commande du chariot élévateur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour acheter un chariot élévateur télescopique conformément à la décision prise lors de la délibération 55 2020 en date du 2 novembre 2020. Monsieur le Maire présente les offres reçues et l'avis de la commission d'appels d'offres. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise « ALPES SUD MATERIEL » pour commander le chariot télescopique JCB 525-60 Agri Stage V pour un montant de 62 550,00€ HT.

- Délibération pour le projet d'aménagement de la forêt de St Eusèbe (ONF)

Monsieur le Maire expose le projet de premier aménagement de la forêt communale d'Aubessagne-St Eusèbe par l'Office national des forêts pour la période 2021 – 2023. Le Conseil Municipal, sur décision collective, décide d'attendre des précisions complémentaires sur ce projet avant de délibérer.

- Délibération convention avec la Communautés de Communes pour la mise à disposition du local du Syndicat

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar utilise le local de la commune depuis 2018 pour accueillir les permanences syndicales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition du local de l'ancienne Mairie de St Eusèbe avec la Communauté de communes qui prendra effet à compter du 1/01/2021 jusqu'au 31/12/2021. Elle sera renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année par reconduction expresse jusqu'au prochain changement de l'organe délibérant de la commune d'Aubessagne.

- Délibération pour les dépenses d'investissement et les ouvertures de crédits

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2020.

➤ **Délibération pour adhérer à la convention de participation santé**

Le CDG 05 a souhaité mettre en place une convention de participation sur le risque santé pour les collectivités et établissements du département avec une date d'entrée en vigueur prévisionnelle fixée au 1er janvier 2021. Cette procédure permet à l'ensemble des agents territoriaux des collectivités adhérentes d'accéder à une meilleure couverture sociale en raison notamment de l'attractivité des prix obtenus par la mutualisation portée par le CDG 05.

Le CDG 05 a choisi par délibération, après avis du comité technique en date du 26 juin 2020, l'offre de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Le projet d'adhésion à la convention santé est validé à l'unanimité avec une participation de l'employeur à hauteur de 10€ brut par agent pour chaque contrat.

➤ **Délibération pour adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance »**

Le CDG 05 s'est engagé dans une démarche visant à faire bénéficier les collectivités et les établissements du département qui le souhaitent d'une convention de participation au financement des garanties de protection sociale en matière de prévoyance pour leurs agents.

Le CDG 05 a conclu une convention de participation avec la M.N.T. pour le risque « prévoyance » dont la durée est de 6 ans.

Le projet d'adhésion à la convention pour le risque « prévoyance » est validé à l'unanimité avec une participation de l'employeur à hauteur de 10€ brut par agent pour chaque contrat.

➤ **Délibération renouvellement du logiciel Mairie**

Monsieur le Maire informe que le contrat avec JVS Mairistem signé en 2018 arrive à terme et propose de le renouveler pour une durée de trois ans. Il présente le nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat au montant annuel de 3738,80€ HT.

➤ **Délibération pour l'avenant de la STEP de Combardeng**

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du marché « Filtres plantes de roseaux d'une capacité de 230 EH » de la STEP de Combardeng :

- Le Renforcement de la voirie cloutage 100/500 : 7 855€ HT
- Regard de vidange à côté de la dalle béton du local technique : 595€ HT
- Regard 1000X1000 au départ du chemin pour branchement AEP : 915€ HT
- Réfection des regards d'eaux usées pour 8 regards : 7 450€ HT

Le montant total s'élève à 16 815€ HT et 20 178€ TTC (soit 5% du marché). Il rappelle que le marché initial signé s'élevait à 330 446,16 € HT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider l'avenant au marché de 16 815€ HT.

➤ **Délibération location appartement T3 Chauffayer**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement de la commune de type T3, situé au centre de Chauffayer, en bordure de la nationale est vacant. Des travaux de propreté ont été effectués et plusieurs candidatures ont été reçues. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à

l'unanimité, décide de louer ce T3 à Madame Claire DELAUNOIS avec un loyer mensuel de 400€. Le conseil municipal demande à ce qu'une caution solidaire soit mise en place et fixe le montant de la caution à 400€.

- Délibération pour demande de subvention pour le mur de soutènement des Costes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place du Maisseret, et le montant du devis de 31 546.24 € HT (26 678.40 € HT + 10% d'imprévus) validé lors de la Délibération 65/2019 en date du 16 décembre 2019. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter comme nouveau financeur la Région dans le cadre du FRAT, en plus de l'Etat (DETR).

Questions diverses

- Demande de mutation d'un agent administratif

L'agent a demandé sa mutation dans une autre commune. Son départ est prévu le 3 mai 2021. Le recrutement d'un(e) secrétaire sera lancé dès le lendemain du conseil municipal.

- Point sur la rencontre avec M. Michel Patrick, l'inspecteur de circonscription de l'Académie et retour de la rencontre des élus de la Commission école de St Firmin du 27 janvier 2021

L'inspection académique souhaite transférer les enfants de l'école de St Firmin vers celle d'Aubessagne pour les sections de CM1-CM2.

Sur le principe, la commune d'Aubessagne n'y voit pas d'objection. En revanche, les élus de la commission école de St Firmin ne sont pas d'accord avec cette décision. Une réunion avec l'académie et les deux commissions écoles sera organisée pour trouver une solution acceptable pour tous.

- Retour du Noël de l'école

Plusieurs parents ont adressé à la mairie des mots de remerciements suite à la visite du père Noël et du goûter offert aux enfants de l'école par la municipalité.

- Inscription à la cantine de l'école d'un nouvel enfant extérieur à la commune

Monsieur le Maire explique la situation d'un enfant que les parents souhaitent inscrire à la cantine malgré son allergie. Sur le principe, le conseil municipal est d'accord pour l'accepter mais souhaite que Sylvie soit associée à cette demande pour savoir si cela est possible dans le fonctionnement de l'école.

- Réflexion sur l'aménagement de l'ancienne école des Costes – Délibération de principe

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué la proposition de faire une salle pour les jeunes. Il est décidé d'organiser une réunion d'information avec les jeunes de 14 à 20 ans de la commune pour savoir s'ils sont intéressés par la proposition.

- Aménagement de la zone d'activité sur le terrain communal

Monsieur le Maire propose d'avancer sur le projet.

- Nouvelle demande pour le Pôle économique

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau professionnel est intéressé pour s'installer dans le futur pôle économique et qu'il va falloir avancer sur ce projet au combien important pour l'avenir de notre commune.

- Réflexion sur l'évolution des bâtiments techniques

Il est décidé de convoquer la commission travaux pour avancer sur le projet puisque les agents techniques tardent à faire leurs retours sur leurs besoins. Denis Prat et Thierry Catelan se proposent pour commencer le travail en amont de l'organisation d'une réunion de travail.

- Travaux intérieurs de la chapelle du Villardon

Les agents techniques seront chargés de faire les travaux que les conseillers ont relevés lors d'un contrôle du bâtiment. Thierry Catelan se charge du côté technique des travaux à réaliser.

- Demande d'accompagnement dans le Projet de construction d'une cabane à Larcisse

Le Conseil municipal est favorable pour accompagner ce projet mais souhaite avoir plus d'éléments sur son financement. Cette cabane implantée à Larcisse serait ouverte à tous les publics.

- Accueil d'une résidence d'artistes sur le territoire

L'école d'Aubessagne a postulé et a été retenu pour recevoir un artiste et monter un projet avec les enfants de CM1 et CM2. La salle de St Eusèbe servira à recevoir l'artiste et les enfants de l'école pour travailler leur projet. Monsieur le Maire rappelle qu'il sera indispensable d'accompagner l'artiste dans la découverte de notre commune.

- Point sur la commission cimetière et délibération pour renouvellement des concessions sur Les Costes

La commission cimetière s'est réunie une première fois le 12 décembre 2020. Le travail qui attend cette commission est colossal mais plusieurs pistes ont d'ores et déjà été évoquées lors de cette réunion :

- Construire un gros caveau dans la commune de Chauffayer
- Réfléchir à augmenter l'offre par l'agrandissement du colombarium de St Eusèbe ou par la construction d'un nouveau
- Rédiger un règlement de cimetière
- Poursuivre le travail réalisé sur Chauffayer pour les deux autres cimetières

- Problème de l'usage du four du Villardon pour un administré

Les fumées du four sont gênantes pour une personne qui habite à proximité. Il faut étudier les solutions qui s'offrent à la commune pour pouvoir permettre à Sylvain Aubert d'utiliser le four dans son projet agricole.

- Devis église St Eusèbe (Bodet)

Un devis de l'entreprise Bodet d'un montant de 1045,20€ a été reçu pour le changement des courroies de transmission des cloches de St Eusèbe. Il est nécessaire de faire le point sur ce devis avant de l'accepter.

- Plusieurs devis ont été étudiés par le conseil municipal pour des petits travaux d'entretien du patrimoine communal.
- Demande d'un administré concernant une facturation importante suite à un problème de fuite d'eau

Le Conseil municipal va étudier les articles de loi pour voir ce qu'il est envisageable de faire.

La secrétaire de séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

